



# SITE NATURA 2000

Marais à Laîche bicolore, prairies de fauche et habitats rocheux du Vallon du Ferrand et du Plateau d'Emparis

FR8201736

Comité de pilotage du 26/03/2024  
Besse

# Ordre du jour

- 1- Cadrage et préalables
- 2- Bilan de l'animation 2023
- 3- Perspectives 2024
- 4- Point d'actualité

# 1. Cadrage et préalables



# Qu'est-ce que Natura 2000 ?

- **Un réseau écologique européen**, garant d'une cohérence globale
- **Objectifs :**
  - préserver la **diversité biologique** (habitats naturels et espèces menacés en Europe)
  - trouver l'**équilibre** entre milieux naturels et activités humaines

**2 Directives :** « Oiseaux » et « Habitats, faune, flore »



# Gouvernance et gestion en France

## Concertation

**COPIL** : élabore et valide un **document d'objectifs (DOCOB)**

Démarche participative pour la définition des objectifs de gestion et mesures adaptées pour préserver le patrimoine naturel

Collectivités territoriales, propriétaires et usagers, administrations, associations de protection de la nature, experts



## Contractualisation

**Contrats** (agricoles, forestiers, ni-ni) et **Charte** Natura 2000

Contractualisation proposée aux acteurs volontaires

Valorisation des bonnes pratiques



## Prévention

**Evaluation des incidences**

Prévention aux dommages aux milieux et aux espèces, MAIS sans sanctuariser les sites

Optimisation des projets vis-à-vis des enjeux liés à Natura 2000



*Porteurs de projet : prise de contact en amont avec animateur Natura 2000  
= gain de temps !*

# Les sites Natura 2000 en Oisans et Matheysine

► **Oisans : 6 sites Natura 2000**  
(36% du territoire CCO)

**Matheysine : 5 sites Natura 2000**  
(27% du territoire CCM)

► **4 sites gérés par CCO**

**Animation territoriale** = mise en place de contrats, amélioration et partage des connaissances, assistance technique, suivi et veille de la cohérence des projets sur les sites

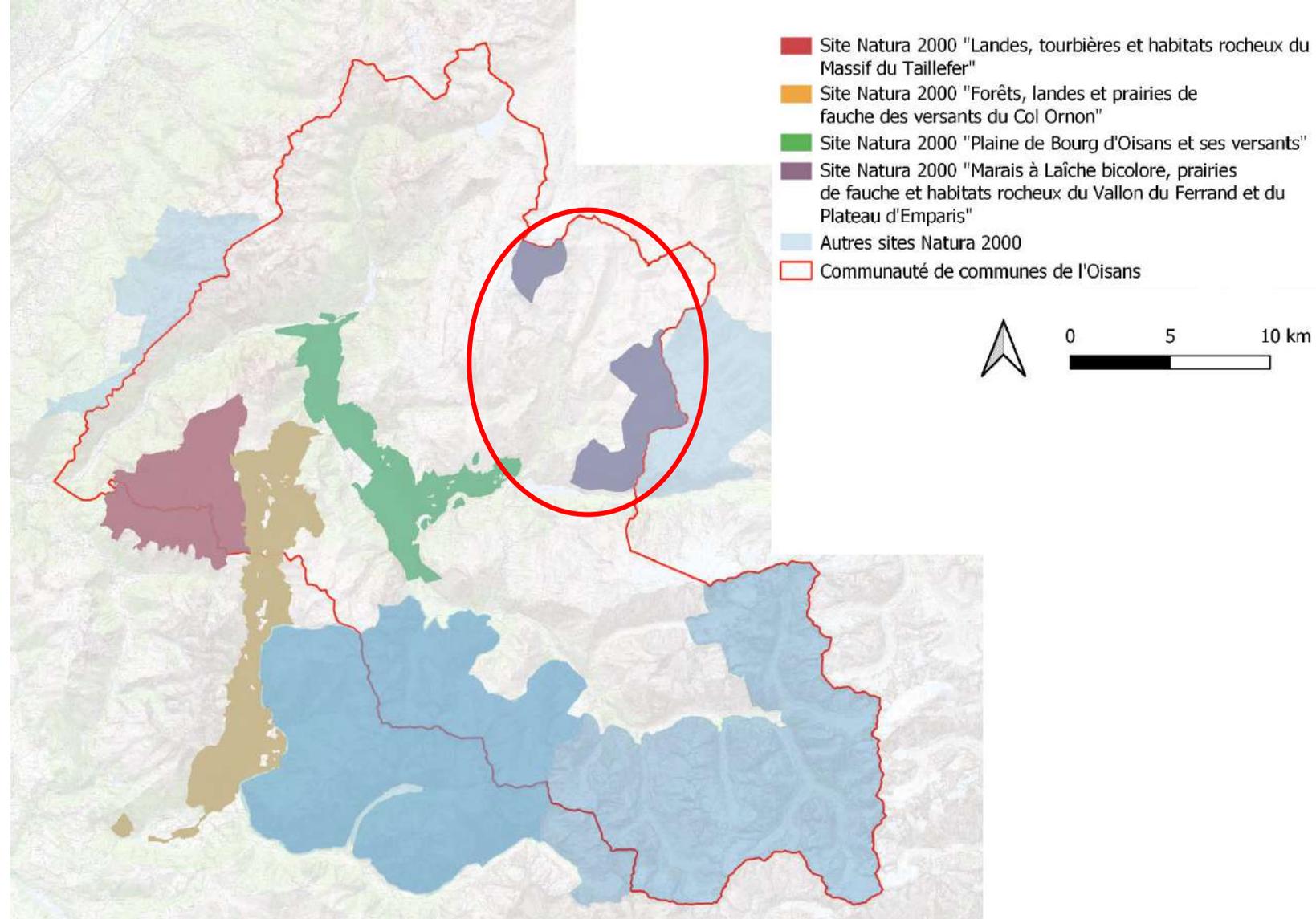
→ **14 400 ha (dont 9 270 ha en Oisans)**

→ **11 % du territoire CCO**

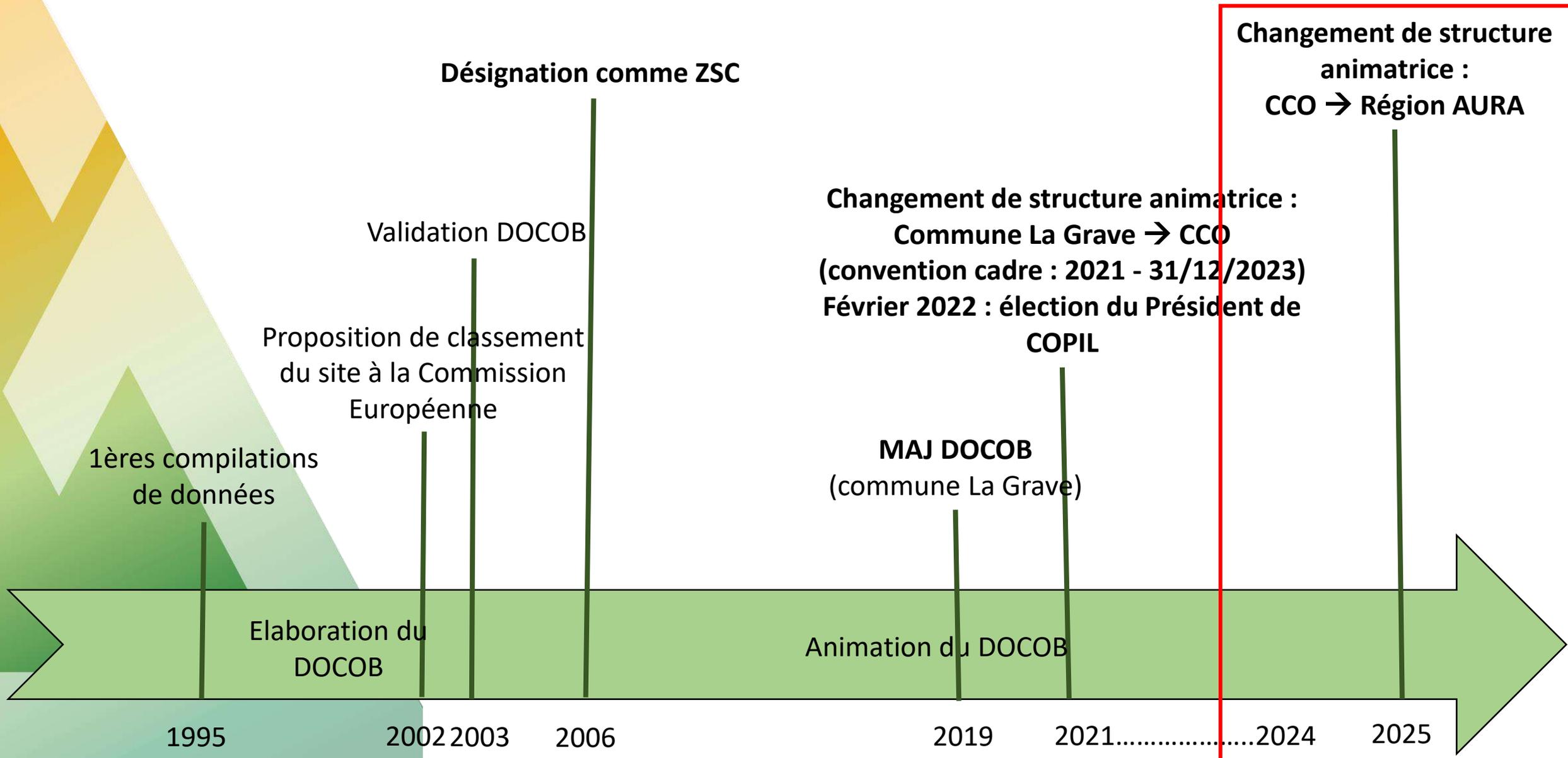
→ **21 communes**

**Oisans** : Allemond, Auris, Besse, Le Bourg d'Oisans, Clavans, Les Deux Alpes, Le Freney d'Oisans, La Garde, Livet-et-Gavet, Mizoën, Ornon, Oulles, Oz, Villard Notre Dame, Villard Reymond, Villard Reculas

**Matheysine** : Entraigues, Chantepérier, La Morte, Lavaldens, Valbonnais



# Vie du site Natura 2000 « Marais à Laîche bicolore, prairies de fauche et habitats rocheux du Vallon du Ferrand et du Plateau d'Emparis »



# Le site en quelques chiffres...

➤ **ZSC, FR8201738**

➤ **2 415 ha**

➤ **Gradient altitudinal : 1500 à 2600 m d'altitude**

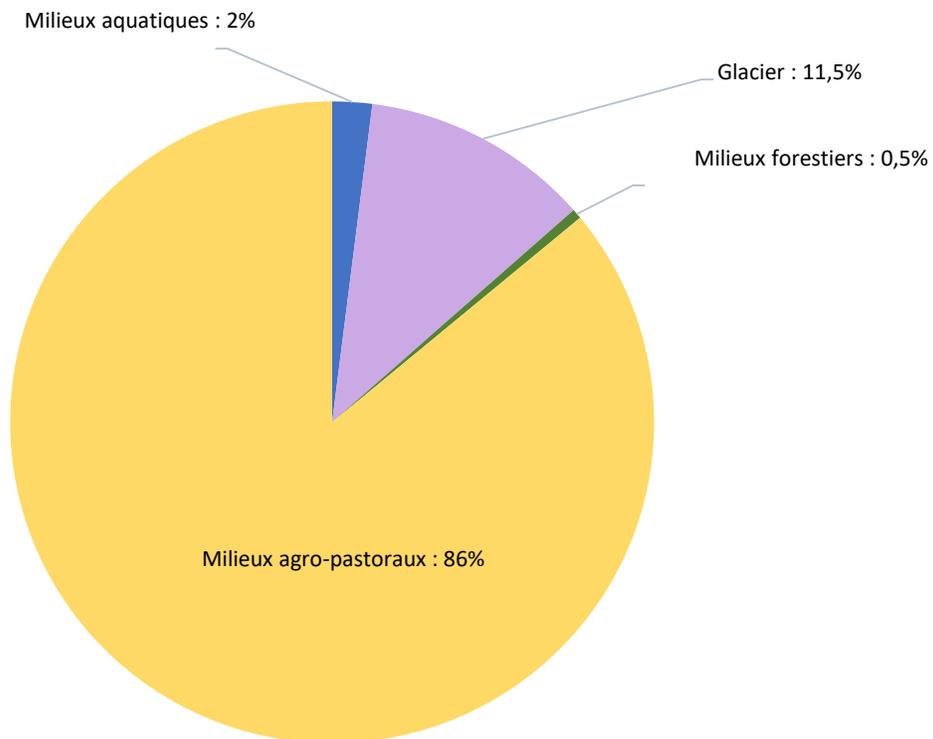
➤ **3 communes**

Besse, Clavans-en-Haut-Oisans, Mizoën

➤ **Un vaste plateau d'alpage**



Grands types de milieux naturels (source : Corine Land Cover)

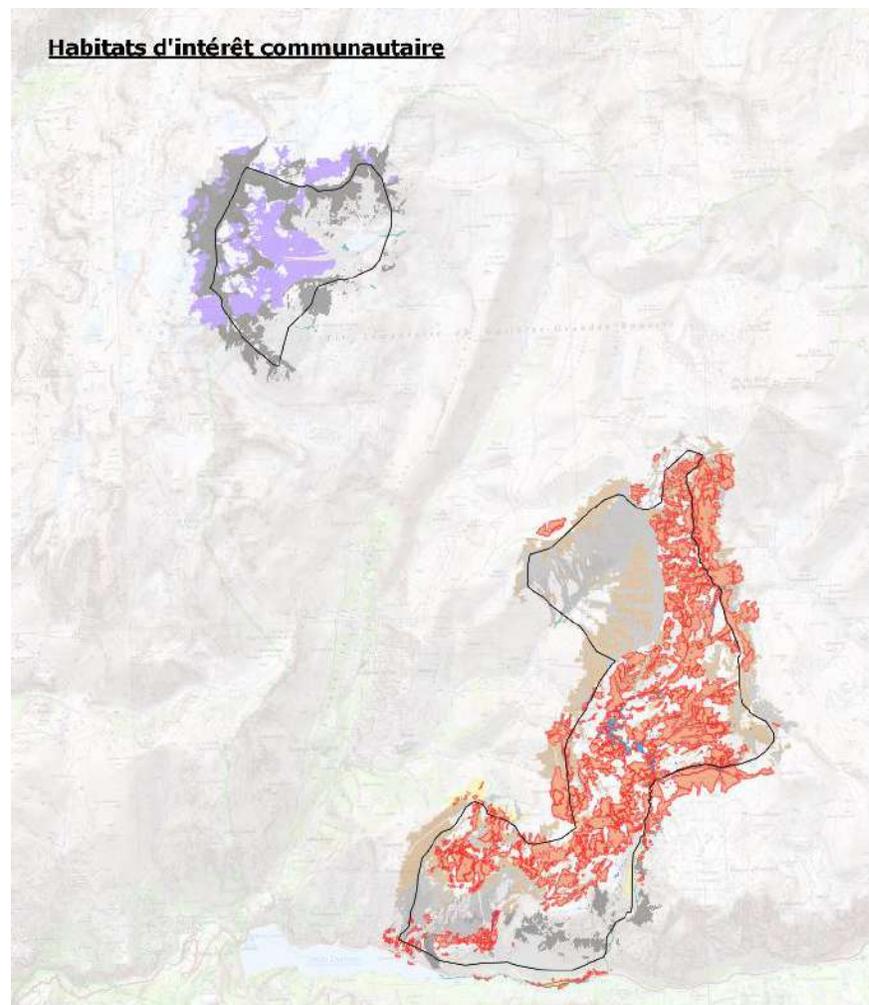


# Enjeux de conservation

➤ **17 HIC** dont 3 prioritaires : pelouses, habitats rocheux, fontaine pétrifiante

➤ **69%** de la surface du site couverte par des HIC

## Habitats d'intérêt communautaire



- Site Natura 2000 "Marais à Laïche bicolor, prairies de fauche et habitats rocheux du Vallon du Ferrand et du Plateau d'Emparis"
- 3220 - Rivière alpine avec végétation ripicole herbacée
- 3230 - Rivière alpine avec végétation ripicole ligneuse à Tamarin d'Allemagne
- 3240 - Rivière alpine avec végétation ripicole ligneuse à Saule drapé
- 7220\* - Végétation de source et ruisseau sur terrains acides
- 7230 - Tourbière basse alcaline
- 4060 - Lande alpine et subalpine
- 5130 - Formation à Genévrier commun sur landes ou pelouses calcaires
- 6150 - Pelouse boréo-alpine siliceuse
- 6170 - Pelouse calcaire alpine et subalpine
- 6210\* - Pelouse sèche semi-naturelle et faciès d'embuisonnement sur calcaire
- 6230\* - Formation à Nardus, riche en espèces, sur substrat siliceux
- 8110 - Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (*Androsacetalia alpinae* et *Galeopsietalia ladani*)
- 8120 - Eboulis calcaires de schistes calcaires des étages montagnard à alpin
- 8130 - Eboulis méditerranéens occidentaux et thermophiles
- 8210 - Pente rocheuse calcaire avec végétation chasmophytique
- 8220 - Végétation chasmophytique des pentes rocheuses
- 8340 - Glaciers permanents

0 1 2 km



Pelouses



Marais



Fontaine pétrifiante



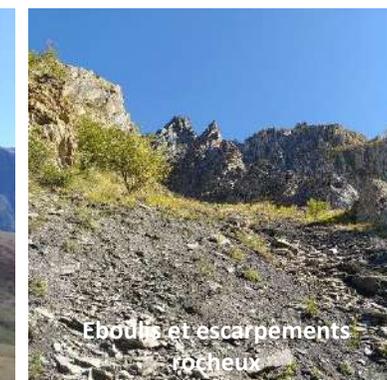
Thufurs



Lacs



Landes



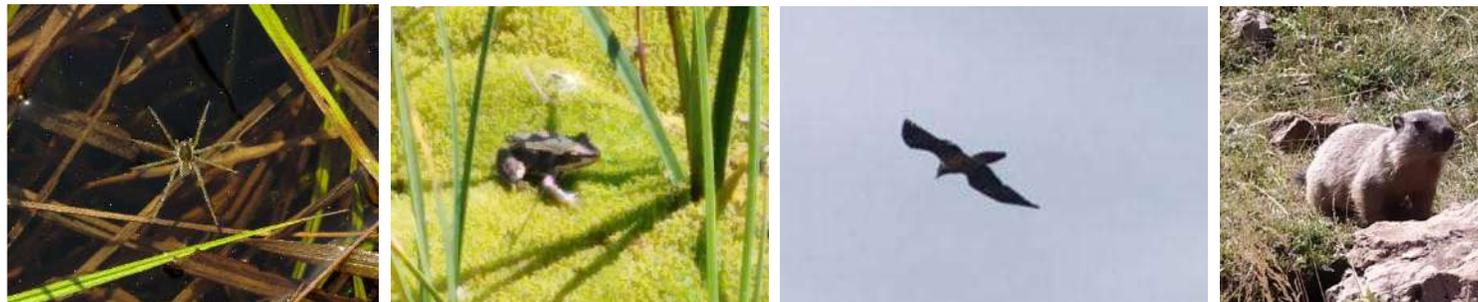
Eboulis et escarpements rocheux



Lac et glacier

## ► Une biodiversité « ordinaire » et patrimoniale :

- 855 espèces végétales
- 100 espèces d'oiseaux
- 29 espèces de mammifères
- 3 espèces de reptiles
- 4 espèces de poissons
- 2 espèces d'amphibiens
- 5 espèces pat. de papillons
- 8 espèces d'odonates



...

## ► Et des espèces Natura 2000 :

- 4 espèces animales d'IC



# Actions listées dans le DOCOB de 2020

Priorité	Volet	Code action	Action
Priorité 1	Actions de gestion des milieux naturels et des espèces	A1	Mettre en défens les <b>zones humides remarquables</b>
		A2	Entretien des <b>milieux ouverts</b>
		A3	Gérer les <b>alpages</b> : mise en place de plans de gestion écopastoraux
		A4	Etudier les moyens de pérenniser la <b>fauche des prairies de montagne</b>
	Actions de gestion de la fréquentation, d'information et de sensibilisation	B3	Mettre en place un <b>accueil en période de forte fréquentation</b>
		B4	Suivre la <b>fréquentation</b> et ses impacts
		B5	Mettre en place un <b>plan de gestion concerté de la fréquentation</b>
		B6	<b>Canaliser la fréquentation</b> sur les sentiers balisés
		B7	<b>Sensibiliser</b> le grand public, les élus et les scolaires
	B8	<b>Sensibiliser, former et impliquer</b> les professionnels du tourisme et les acteurs du territoire	
	Animation du site	C1	<b>Animer</b> le site Natura 2000 et coordonner la mise en œuvre des actions
	Etudes et suivis	D1	Suivre l' <b>effet des mesures de gestion</b>
		D2	Suivre l'habitat <b>Caricion atrofuscae</b>

Priorité 2	Actions de gestion des milieux naturels et des espèces	A5	Préserver la qualité de l'eau (cours d'eau et zones humides)
		A6	Aménager et préserver les gîtes à chiroptères
	Actions de gestion de la fréquentation, d'information et de sensibilisation	B1	Installer des panneaux d'informations à destination du grand public
		B2	Mettre en place un sentier d'interprétation interdépartemental (plateau d'Emparis)
	Animation du site	C2	Appuyer techniquement les porteurs de projets
		C3	Rechercher une cohérence entre le DOCOB et les documents de planification et d'aménagement du territoire
		C4	Encourager et accompagner l'agriculture de montagne
	Etudes et suivis	D3	Etudes complémentaires et suivis relatifs aux chiroptères d'IC
		D4	Suivre la flore patrimoniale
D5		Réaliser des études et prospections complémentaires	
Priorité 3	Actions de gestion des milieux naturels et des espèces	A7	Protéger les habitats d'espèces d'IC directive oiseaux (zone de quiétude) : galliformes, rapaces...
		A8	Prévenir l'arrivée d'espèces invasives sur le site



## **2. Bilan de l'animation sur le site Année 2023**

# Les contrats Natura 2000



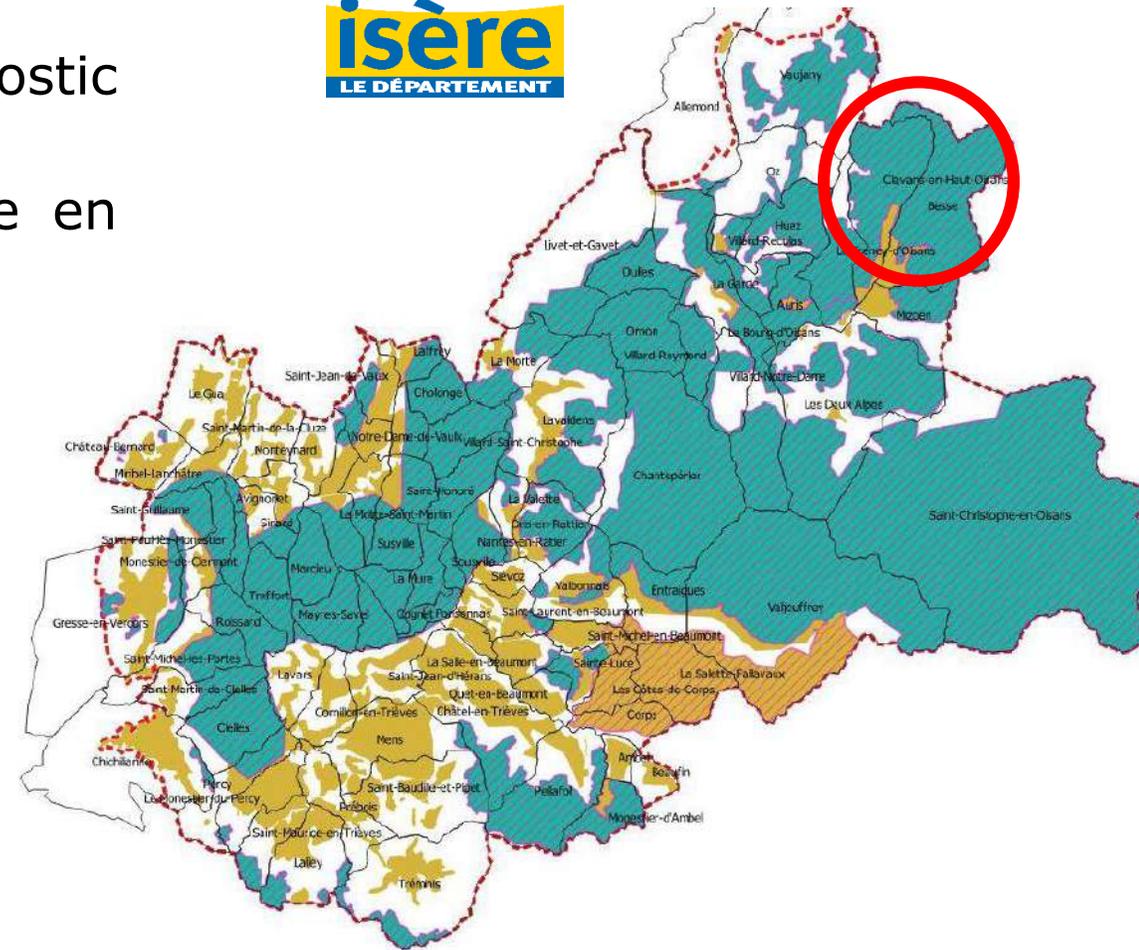
# Contrats agricoles - PAEC « Grand Sud Isère » 2023-2027

➤ **PAEC** = double dimension agricole et environnementale.

Travail concerté (opérateur/partenaires), diagnostic agro-environnemental, enjeux du territoire, budget prévisionnel, stratégie de mise en place des **MAEC** éligibles sur le territoire.

➤ **Un nouveau PAEC pour 2023 – 2027 sur le « Grand Sud Isère » :**

- Porté par CD38, co-construit avec nombreux acteurs (COTEC et COPIL)
- 2023 : enveloppe financière contrainte MAEC priorités sur **alpages collectifs**
- 2024 : MAEC sur **alpages individuels** (Parizet, Les Clôts) et **exploitants individuels** (prairies de fauche)



➤ **MAEC retenues dans les sites Natura 2000** : encouragent les maintiens/changements de pratiques pour répondre aux enjeux agro-environnementaux identifiés

Code mesure	MAEC	Cahier des charges simplifié	Coût (€/ha/an)
PRA1	<b>Surface herbagère et pastorales « Prairies fleuries »</b>	Maintien de la diversité floristique dans les prairies permanentes. Présence de 4 plantes indicatrices	51€/ha/an
ESP3	<b>Protection des espèces Retard de pratique au 15/07</b>	Retard de fauche ou de pâturage au 15/07 (moyenne sur le lot de parcelles engagées)	200 €/ha/an
OUV2	<b>Maintien de l'ouverture des milieux, amélioration de la gestion par le pâturage</b>	Plan de gestion agro-écologique sur les parcelles à ré-ouvrir	204 €/ha/an
PRA3	<b>Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage</b>	Plan de gestion agro-écologique sur les parcelles pâturées	72 €/ha/an

➤ **Contrat rémunéré sur 5 ans** : indemnisation des pratiques agro-environnementales réalisées volontairement par les agriculteurs fondées sur les surcoûts et manque-à-gagner qu'elles entraînent

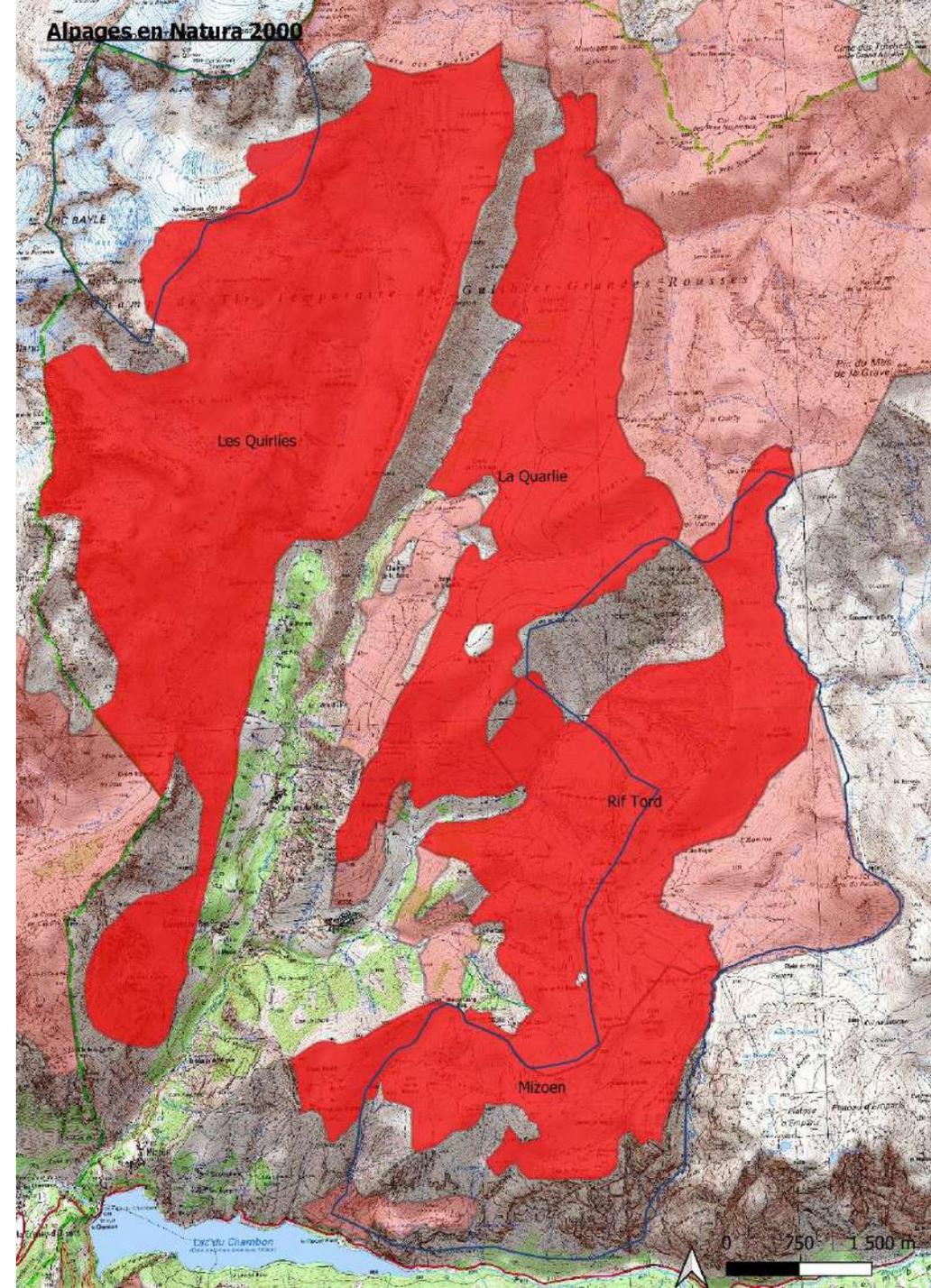
## ► Plans de gestion réalisés :

- GP Mizoën
- GP Rif Tord
- GP La Quarlie
- GP Les Quirliès

Forts enjeux faune, flore, ZH...

Plans de gestion :

- Gestion queyrel / nard raide
- Maintien des habitats favorables à la reproduction des galliformes
- Avifaune prairiale
- Préservation ZH
- Préservation pelouses fragiles



## ► Journée d'échanges technique sur l'alpage de Mizoën, 07/09/2023 :

- Thématique : gestion environnementale des milieux pastoraux
- 15 éleveurs
- Présentations techniques (pression de pâturage, protection du Tétralyre, ZH, pelouses d'altitude)
- Echanges et retours d'expérience



# Contrats Natura 2000 « forestiers » et « ni-ni »

- **2023 : nouvelle année blanche** (pas d'enveloppe financière...)
- **2024 : appel à projets au 1<sup>er</sup> semestre ?**
- **MAIS** réalisation d'actions basées sur les cahiers des charges Natura 2000 : financements via Fonds Vert

# Gestion de la fréquentation



# Sensibilisation : des sensibilisateurs aux milieux montagnards

➤ Sur les espaces naturels les plus sensibles en Oisans dont Natura 2000 (Taillefer et Emparis-Ferrand)

➤ Pédagogie, explications et échanges avec le public

➤ Une équipe qui se renforce d'année en année :

Été 2021 : 2 sensibilisateurs de mi-juin à mi-septembre

Été 2022 : 2 sensibilisateurs de début juin à fin septembre + 1 jeune en août

Été 2023 : 2 sensibilisateurs (juin – septembre) + 2 jeunes en juillet + 2 jeunes en août + 1 stagiaire BTS GPN en juin

2024 : en cours de recrutement

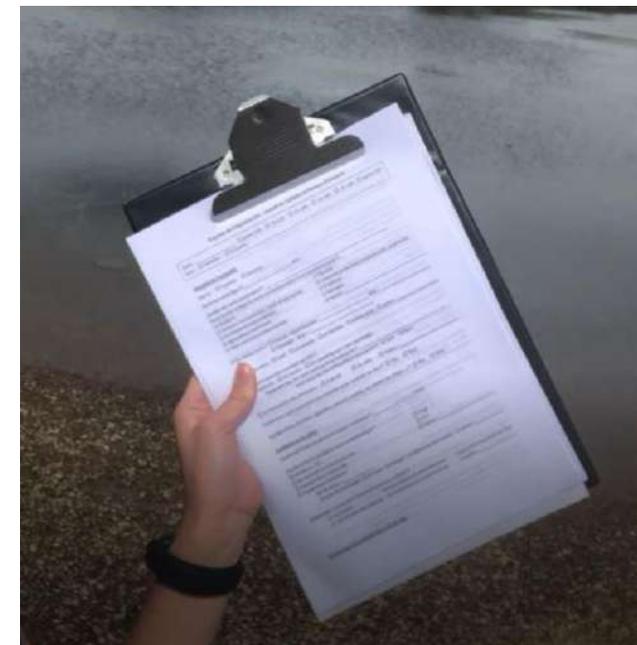


# Suivi et étude : une étude de la fréquentation

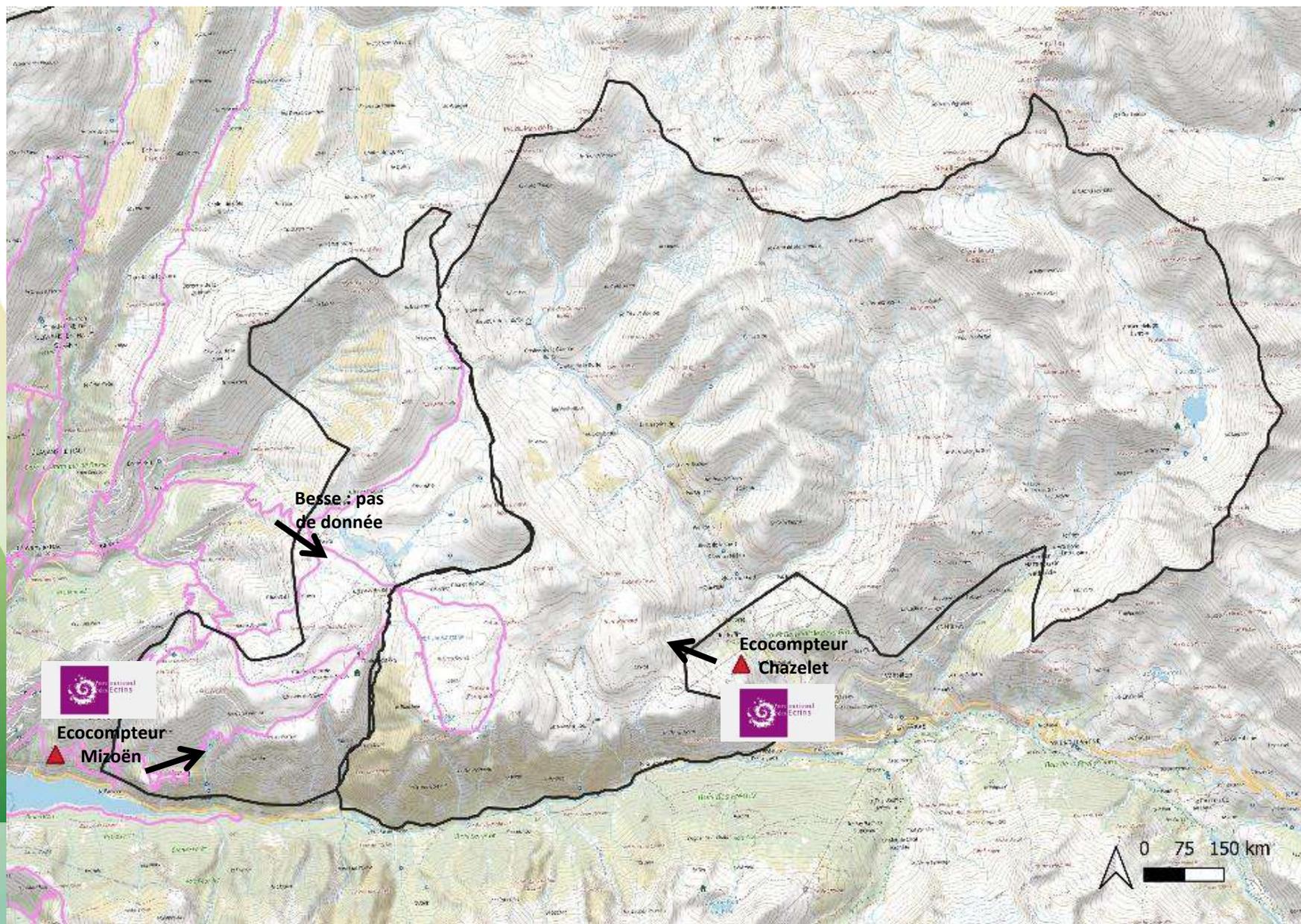
- **Eté 2022 : lancement d'une étude de fréquentation** sur le plateau des lacs
- **Eté 2023 : poursuite de l'étude de fréquentation**
- Un protocole de suivi en **5 questions**, pour mieux caractériser la fréquentation :
  - Combien de visiteurs fréquentent les lieux ?
  - A quels moments de l'année et de la journée viennent-ils ?
  - Qui sont-ils ?
  - Quels usages ont-ils des sites ?
  - Pourquoi viennent-ils ici plutôt qu'ailleurs ?
- Réponses apportées **sous 2 formes** :
  - Etude quantitative : données chiffrées (écocompteurs piétons / véhicules, comptages sur site)
  - Etude qualitative : questionnaires auprès des visiteurs
- Des **résultats** instructifs

## ► Enquête de perception :

- Provenance : **Région AURA (69%)** - Isère (39%)
- Age moyen : **43,5 ans**
- Durée de séjour : **plus de 4 jours (43%)**
- Accès : **véhicules individuels (83%)**
- Parkings de départ : **Chazelet (49%)** et **Col St Georges (39%)**
- **1<sup>ère</sup> visite sur site : 60%**
- Connaissances espaces naturels protégés : 71 %
- **Natura 2000 : 33%**
- **APPB / site classé : 0%**
- **Connaissance réglementation : 76%**
- **Mise en place d'infos/signalétique « biodiversité » : 52 %**
- Niveau fréquentation : 91% « moyenne » ou « forte »

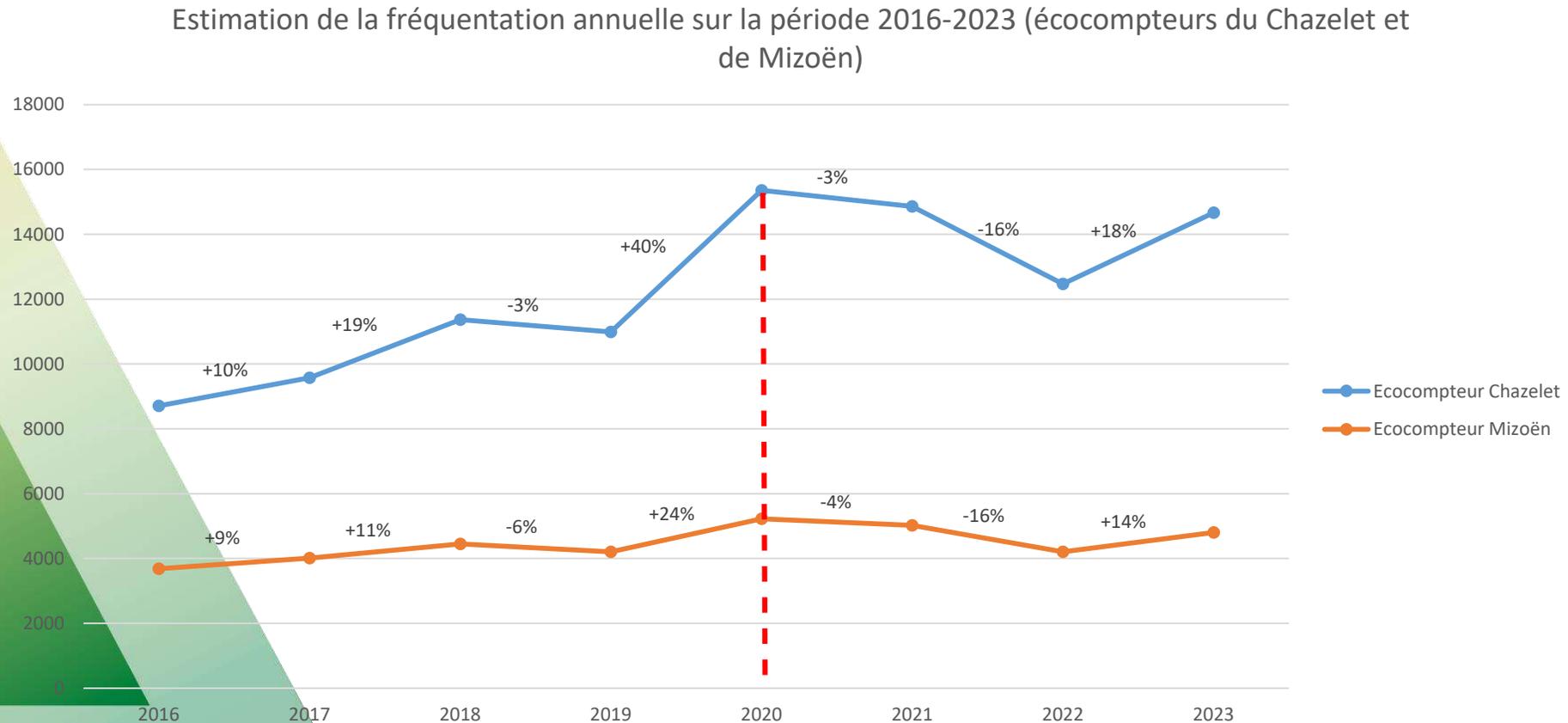


► **Données écompteurs (Chazelet et Mizoën) - Attention, toutes les « entrées » de sites ne sont pas couvertes...**



## De 2016 à 2023, une fréquentation en hausse :

- **+ 35 % de fréquentation entre 2016 et 2023** sur le site d'Emparis
- **Effet « déconfinement »** en 2020 = boom de la fréquentation
- **2023 : 2<sup>ème</sup> année record (19 500 personnes comptabilisées)**



## ► Comptages sur site (Lac Noir), de 9h à 16h :

- **Moyenne : 409 personnes/jour**

- **Maximum : 592 personnes** le 15/07/2023

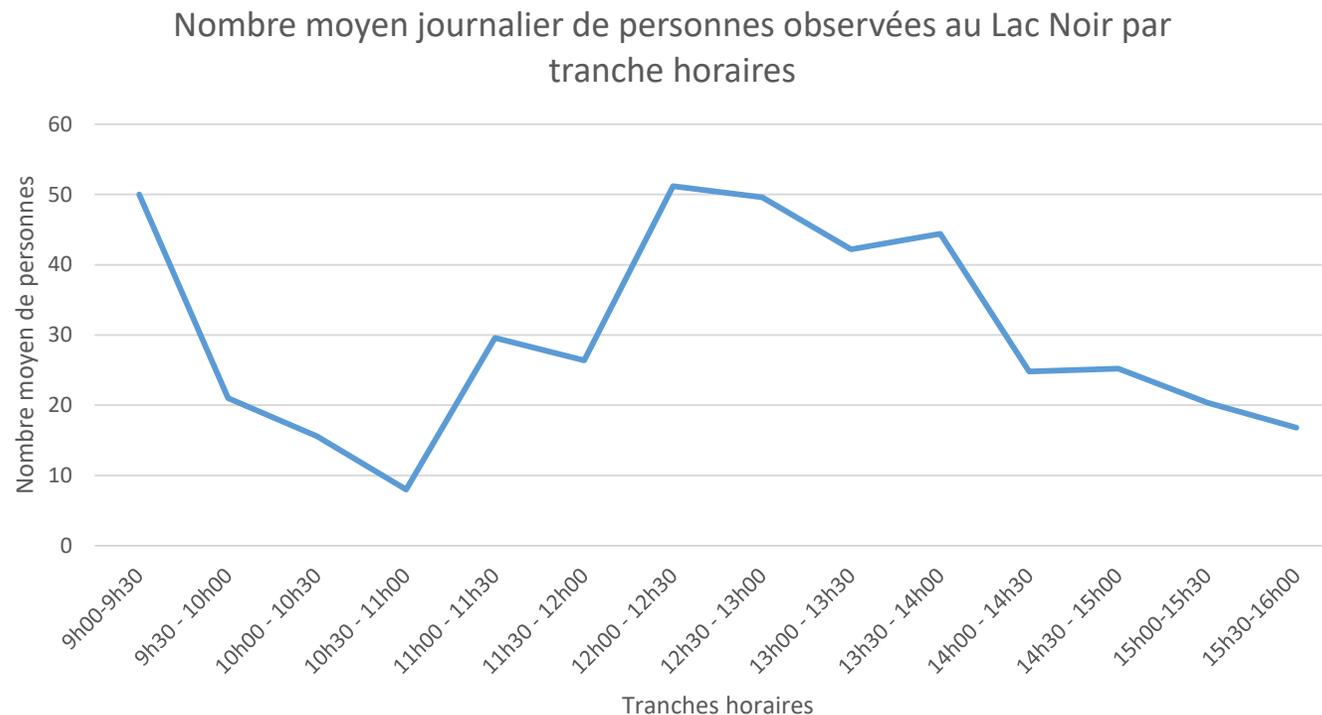
- **53% en provenance de l'Oisans, 47% en provenance du Chazelet**

- Net effet « fin de bivouac »

- Affluence maximale **entre 12h et 13h**

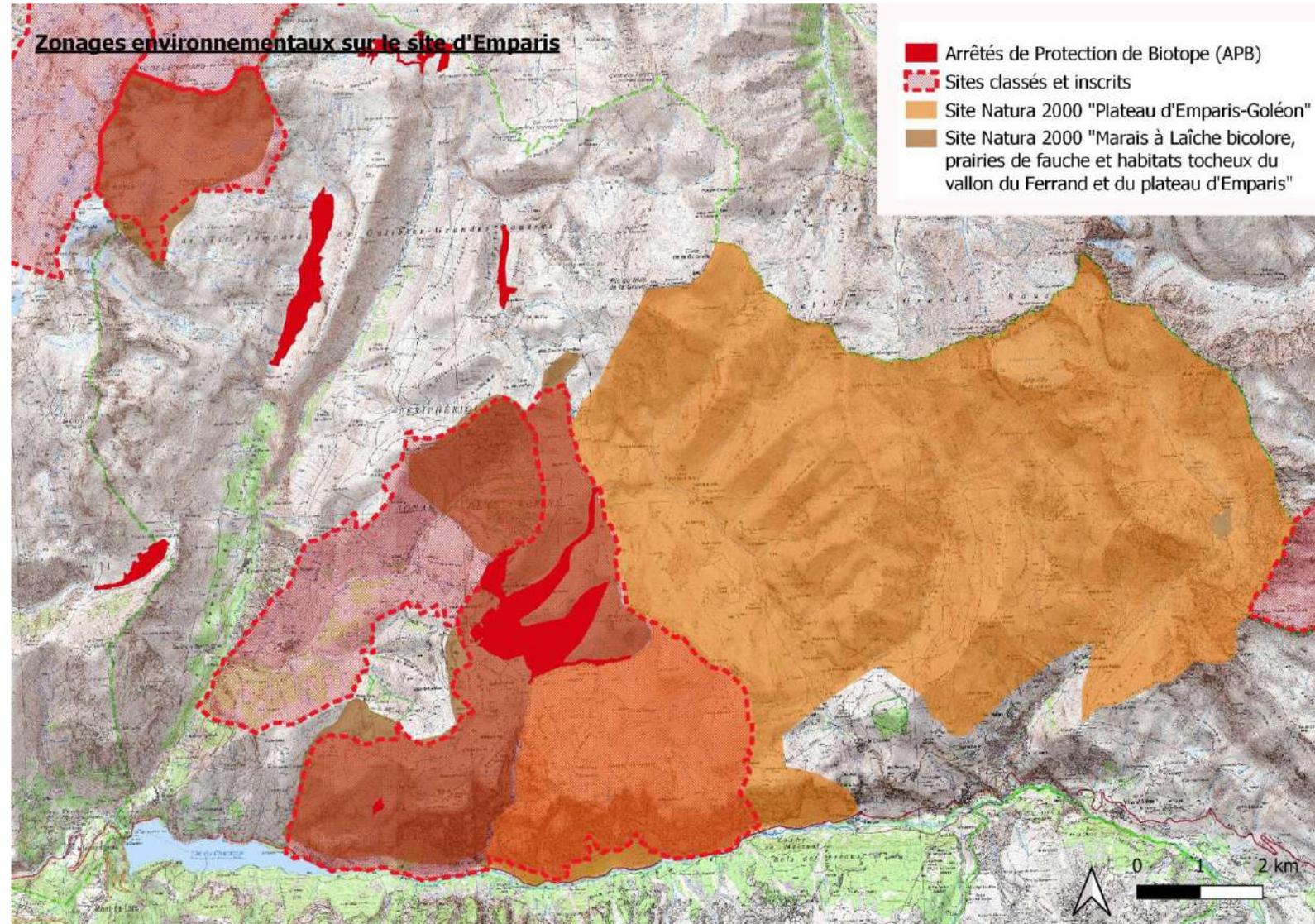
- **9 activités pratiquées** : randonnée, trail, baignade, pêche, VTT, bivouac, activités naturalistes, chiens, survol d'avions et d'hélicoptères

- Des pratiques (baignade, chiens en liberté) qui perdurent malgré la nouvelle réglementation... Mais un **impact positif de la présence des sensibilisateurs sur place**



# Réglementation : un mille-feuilles administratif

- 2 régions
- 2 départements
- 4 communes (Besse, Mizoën, La Grave + Clavans)
- 2 sites Natura 2000 (9 888 ha)
- 1 site classé et inscrit  
« Plateau d'Emparis »
- 2 APB (« Marais du Rif Tort »,  
« Tourbière de la Pisse »)
- Une réflexion menée à  
l'échelle du grand site du plateau  
d'Emparis

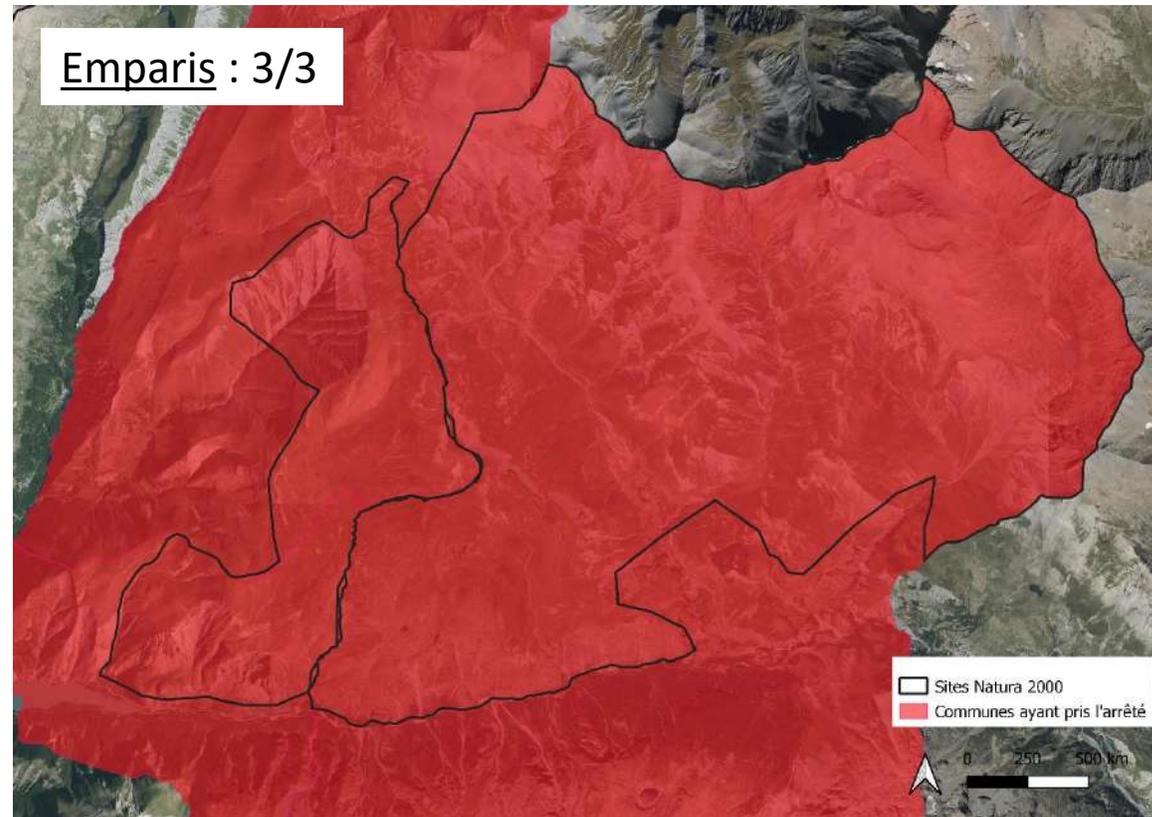


# Réglementation : des arrêtés municipaux pour cadrer les pratiques

## ► Printemps 2023 - mise en place d'une réglementation spécifique par arrêtés municipaux :

- **équilibre** entre activités de plein air et préservation de l'environnement
- **cohérence et lisibilité** sur les sites Natura 2000
- appui à la **sensibilisation** déjà effectuée sur place (sensibilisateurs)
- amélioration de la **signalétique**

## ► Adhésion des communes volontaires :



# Réglementation : régulation de l'accès motorisé au plateau

- **Eté 2023 : mise en place d'une réglementation « piste pastorale »** (voierie d'intérêt communautaire)

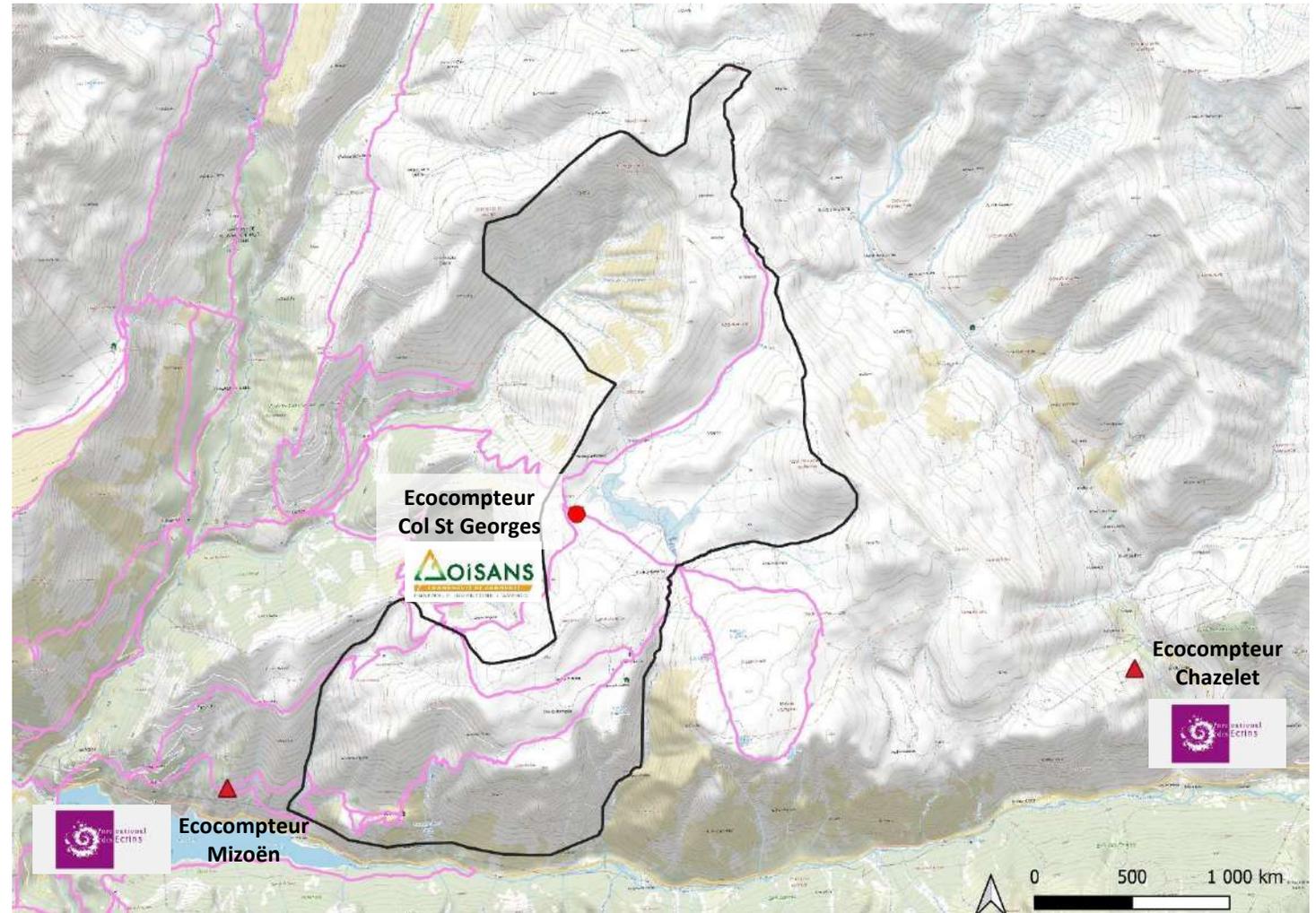


- Mizoën : fermeture de la piste de mi-juillet à mi-août
- Besse : interdiction aux véhicules > 1,90 m de hauteur (portique)  
fermeture de la piste à partir de 16h à la montée et 19h à la descente  
→ Objectif : limiter le nombre de campeurs sur le plateau durant la nuit

Relativement bien respectée, mais floue pour les visiteurs

# Actions de gestion de la fréquentation (Fonds Vert)

- **Confortement du réseau d'écompteurs** : installation d'un écompteur piétons/cyclistes sur la commune de Besse (Col St Georges) – août 2023

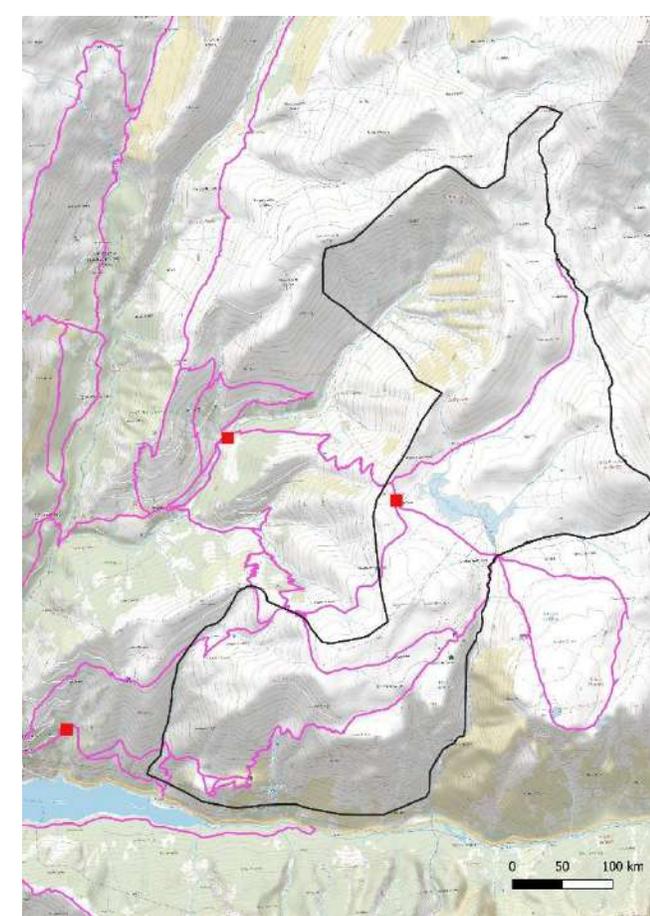


## ➤ Renforcement de la signalétique :

- **Panneau d'entrée de site (x3)** : repère pour le visiteur, communique le nom du site et invite au respect de la réglementation

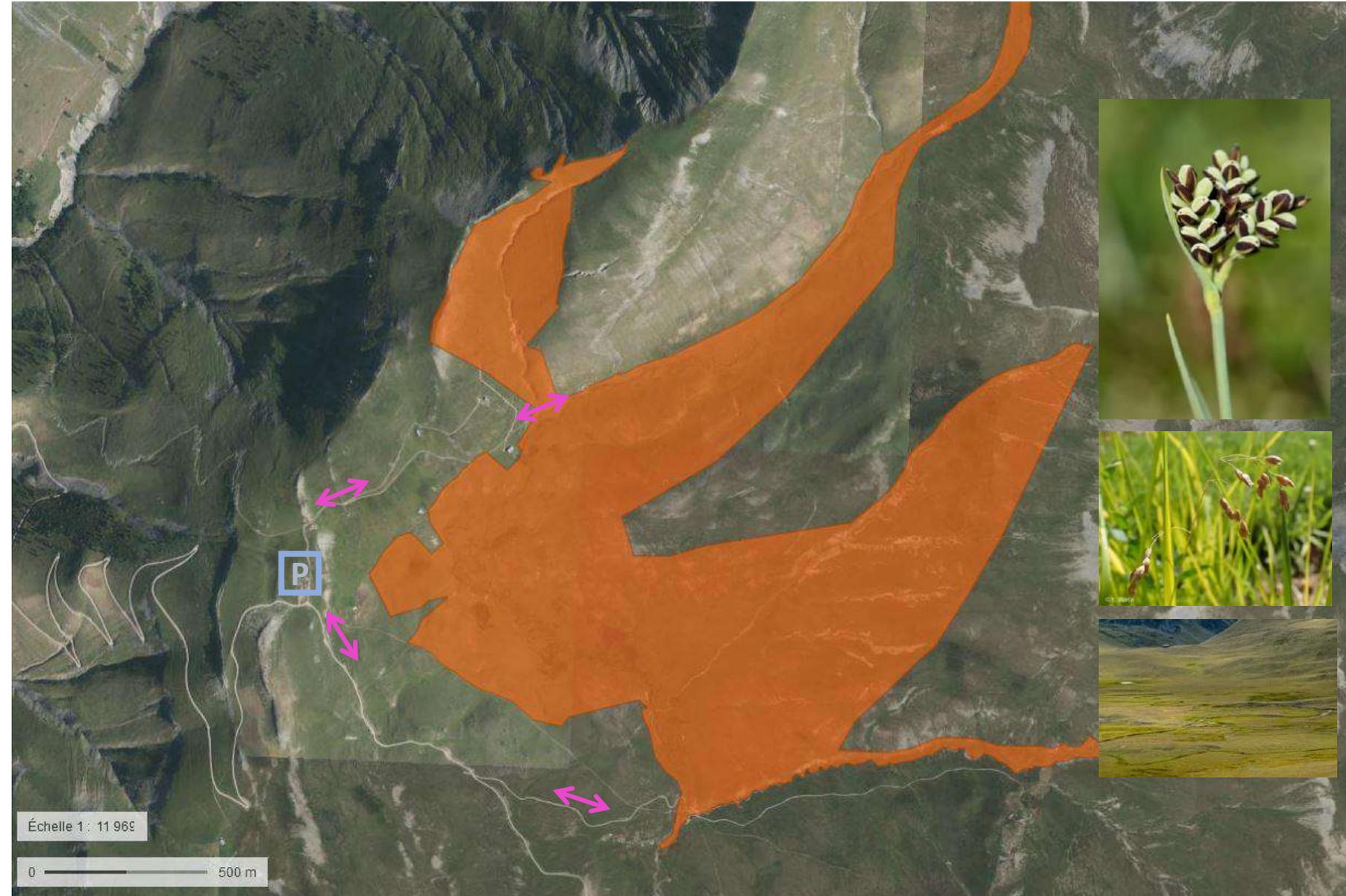
- **balises réglementaires** : rappellent les consignes aux usagers sous forme de pictogrammes, à de nombreux endroits du site (poteaux directionnels)

- **Impression : réalisée**  
**Pose : été 2024**

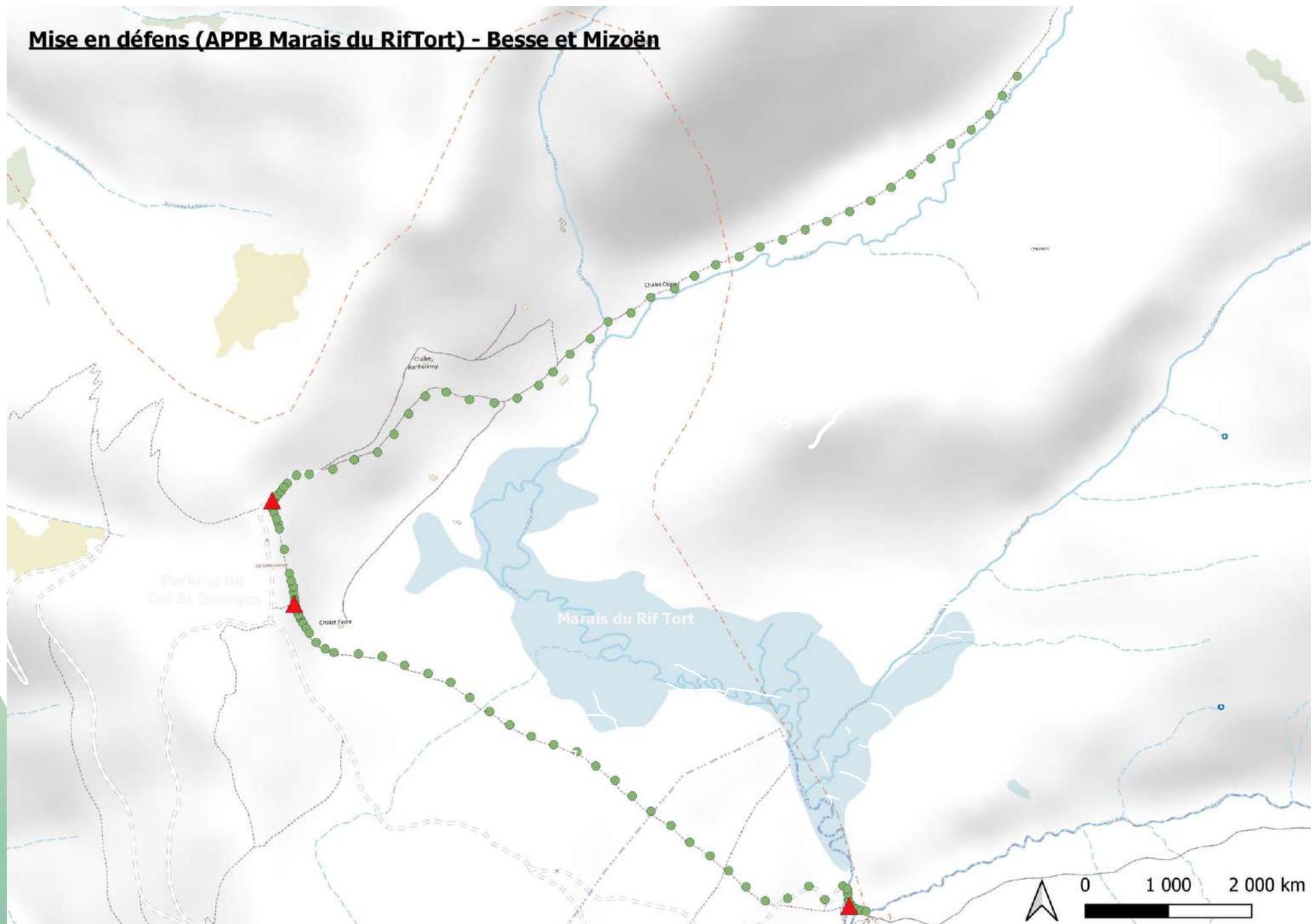


➤ **Mise en défens d'1  
secteur particulièrement  
sensible : APPB « Marais  
du Rif Tort »**

- **1 richesse écologique  
exceptionnelle**
- **Accès direct depuis le  
parking du Col St Georges /  
jouxte un sentier PDIPR  
très fréquenté**
- **Secteur non délimité,  
non identifiable sur site**
- **Plateau = traversé /  
piétiné par les visiteurs  
(méconnaissance)**



**Mise en défens (APPB Marais du RifTort) - Besse et Mizoën**



- Site classé = dépôt de déclarations préalables  
→ 1<sup>ère</sup> version rejetée  
→ 2<sup>ème</sup> version déposée
- 3600 m
- 102 potelets (tous les 50 m, avec concentration sur secteurs stratégiques)
- Travaux : été 2024

- Une gestion de la fréquentation à **multiples entrées** :
  - **Réglementation claire et cohérente** (arrêtés municipaux communs)
  - **Présence sur sites** et sensibilisation (sensibilisateurs et animatrice Natura 2000)
  - **Actions visibles par tous** sur les sites (signalétique et mise en défens)
- **Elus motivés et moteurs, transversalité avec nombreux acteurs**
- **Mobilisation de moyens humains** :
  - **animatrice Natura 2000 : 1 ETP**
  - **sensibilisateurs : 2 ETP saisonniers**
  - **emplois jeunes : 2 ETP saisonniers**
- **Une saison 2023 positive qui porte ses fruits** malgré quelques limites (police de l'environnement, nombreux sites à surveiller..)
- **Des efforts à poursuivre malgré des changements à venir dans l'animation des sites Natura 2000**

# Stratégie des Aires Protégées (SAP)

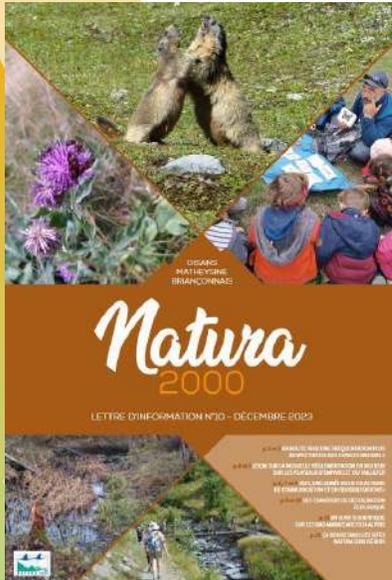
- **Objectif national** : protéger 30 % des espaces naturels nationaux d'ici 2030, dont 10 % en protection renforcée
  - **AURA** : 36 % du territoire classé en aires protégées dont 3 % sous protection forte
  - **Plateau d'Emparis** :
    - 2 APPB : réglementés mais sur de petites surfaces
    - Natura 2000 : aire protégée sans obligation réglementaire
    - 2023 : arrêtés municipaux cadrant les pratiques
    - Prochaines années : volonté d'aller plus loin ? (vers Arrêté de Protection des Habitats Naturels ?)
- **la SAP pourrait permettre :**
- de conforter l'ensemble du site comme site protégé et à protéger,
  - de lui donner une dimension réglementaire plus poussée,
  - d'avancer vers plus de moyens humains (contrôles)
- **Constitution d'un groupe de travail pour étudier les possibilités ?**

# Communication



# Communication

## ► Edition de la 10ème Lettre d'Informations Natura 2000



### EN ROUTE VERS UNE FRÉQUENTATION PLUS RESPECTUEUSE DES ESPACES NATURELS

À LA SUITE DES PREMIERS CONSTATS ISSUS D'UN SONDAGE DE FRÉQUENTATION RÉALISÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LOISIRS EN 2022 ET DE LA GARANDE MOBILISATION AU SEIN DES TERRITOIRES, DIFFÉRENTS ACTEURS ONT VU LE JOUR EN 2023.

### DES ÉCOCOMPTEURS POUR MESURER LA FRÉQUENTATION SUR LES SENTIERS DES SITES NATURA 2000

Depuis plusieurs années déjà, les activités de plein air sont en forte croissance, et la fréquentation des espaces naturels s'accroît exponentiellement. Le tour de Ferrand et des Etoiles Bardié, et les sentiers autour du lac de la Vallée et d'Emparis permettent ainsi de découvrir une nature préservée, un cadre de vie agréable et de partir à la découverte des divers habitats naturels.

Pour mieux évaluer la fréquentation sur ces sentiers, il est nécessaire d'avoir des indicateurs fiables et précis. Les écocompteurs sont donc installés sur les sentiers Natura 2000 du plateau d'Emparis et d'Emparis, afin de permettre de mesurer l'impact de la fréquentation sur les écosystèmes naturels et de mieux connaître les besoins des usagers. Ces écocompteurs sont installés sur les sentiers Natura 2000 du plateau d'Emparis et d'Emparis, afin de permettre de mesurer l'impact de la fréquentation sur les écosystèmes naturels et de mieux connaître les besoins des usagers.

### DES SENSIBILISATEURS POUR VEILLER LE PUBLIC À LA NATURE

Pour de meilleurs services au public, des bornes interactives ont été installées sur les sentiers Natura 2000 du plateau d'Emparis et d'Emparis. Ces bornes permettent de découvrir les richesses de la nature et de mieux connaître les besoins des usagers. Elles sont installées sur les sentiers Natura 2000 du plateau d'Emparis et d'Emparis, afin de permettre de mesurer l'impact de la fréquentation sur les écosystèmes naturels et de mieux connaître les besoins des usagers.



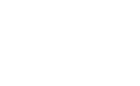
### FERMETURE PONCTUELLE ET RÉGULATION DES DÉBITS ASSURÉS AU DÉBUT DE LA SAISON

Le barrage de la Vallée, situé sur le territoire de la commune de Ferrand, est un ouvrage d'art qui permet de réguler le débit de la rivière. Cette régulation est essentielle pour assurer la sécurité des populations et des biens situés en aval. Elle permet également de maintenir un débit minimum pour assurer la continuité écologique de la rivière.



### RAISSAGE ET ACTIVITÉS NAUTQUES INTERDITES, UNE SÉCURITÉ DE SÉCURITÉ

Les activités nautiques sont interdites sur les sites Natura 2000 du plateau d'Emparis et d'Emparis. Cette interdiction est mise en place pour assurer la sécurité des personnes et des biens, ainsi que pour protéger l'environnement. Les activités nautiques sont interdites sur les sites Natura 2000 du plateau d'Emparis et d'Emparis, afin de permettre de mesurer l'impact de la fréquentation sur les écosystèmes naturels et de mieux connaître les besoins des usagers.



### LES CHIENS SONT INTERDITS SEULEMENT S'ils SONT TENUS EN LIÈSÉS

Les chiens sont interdits sur les sites Natura 2000 du plateau d'Emparis et d'Emparis, à moins qu'ils ne soient tenus en laisse. Cette interdiction est mise en place pour assurer la sécurité des personnes et des biens, ainsi que pour protéger l'environnement. Les chiens sont interdits sur les sites Natura 2000 du plateau d'Emparis et d'Emparis, afin de permettre de mesurer l'impact de la fréquentation sur les écosystèmes naturels et de mieux connaître les besoins des usagers.



### DÉCHETS INTERDITS... SAUF LES DÉCHETS BIODEGRADABLES

Les déchets sont interdits sur les sites Natura 2000 du plateau d'Emparis et d'Emparis, à l'exception des déchets biodégradables. Cette interdiction est mise en place pour assurer la sécurité des personnes et des biens, ainsi que pour protéger l'environnement. Les déchets sont interdits sur les sites Natura 2000 du plateau d'Emparis et d'Emparis, afin de permettre de mesurer l'impact de la fréquentation sur les écosystèmes naturels et de mieux connaître les besoins des usagers.



### LES FEUX INTERDITS, CE N'EST PAS QUE POUR LE RISQUE INCENDIE

Les feux sont interdits sur les sites Natura 2000 du plateau d'Emparis et d'Emparis, à l'exception des feux autorisés. Cette interdiction est mise en place pour assurer la sécurité des personnes et des biens, ainsi que pour protéger l'environnement. Les feux sont interdits sur les sites Natura 2000 du plateau d'Emparis et d'Emparis, afin de permettre de mesurer l'impact de la fréquentation sur les écosystèmes naturels et de mieux connaître les besoins des usagers.



### UNE SORTIE ORGANISÉE À LA DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE NATUREL

Une sortie organisée à la découverte du patrimoine naturel aura lieu sur les sites Natura 2000 du plateau d'Emparis et d'Emparis. Cette sortie est organisée pour permettre de découvrir les richesses de la nature et de mieux connaître les besoins des usagers. La sortie aura lieu sur les sites Natura 2000 du plateau d'Emparis et d'Emparis, afin de permettre de mesurer l'impact de la fréquentation sur les écosystèmes naturels et de mieux connaître les besoins des usagers.



### LE BIVOUAC EST AUTORISÉ SEULEMENT S'il S'AGIT D'UN CAMPING

Le bivouac est autorisé sur les sites Natura 2000 du plateau d'Emparis et d'Emparis, à l'exception des bivouacs de camping. Cette interdiction est mise en place pour assurer la sécurité des personnes et des biens, ainsi que pour protéger l'environnement. Le bivouac est autorisé sur les sites Natura 2000 du plateau d'Emparis et d'Emparis, afin de permettre de mesurer l'impact de la fréquentation sur les écosystèmes naturels et de mieux connaître les besoins des usagers.



### CA BOUGE DANS LES SITES NATURA 2000 ISÉROIS

#### PREMIÈRE ÉDITION POUR LA JOURNÉE DES ANIMATEURS NATURA 2000 DE L'ISÈRE

Une animation, promotionnelle et informative, aura lieu sur les sites Natura 2000 de l'Isère. Cette animation est organisée pour permettre de découvrir les richesses de la nature et de mieux connaître les besoins des usagers. L'animation aura lieu sur les sites Natura 2000 de l'Isère, afin de permettre de mesurer l'impact de la fréquentation sur les écosystèmes naturels et de mieux connaître les besoins des usagers.



### UNE NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DES SITES NATURA 2000

Une nouvelle organisation territoriale des sites Natura 2000 de l'Isère sera mise en place. Cette nouvelle organisation est mise en place pour permettre de mieux gérer les sites Natura 2000 de l'Isère et de mieux connaître les besoins des usagers. La nouvelle organisation sera mise en place sur les sites Natura 2000 de l'Isère, afin de permettre de mesurer l'impact de la fréquentation sur les écosystèmes naturels et de mieux connaître les besoins des usagers.



## ► Création du site internet Natura 2000 Emparis-Ferrand :

<https://emparis-ferrand.n2000.fr>

# ➤ Communication de la réglementation sur les principaux sites de randonnées



## Avertissement

Altituderando vous informe

Cette randonnée se situe sur un espace naturel sensible qui connaît plus de 400 visiteurs/jour en période estivale ! En 2023, une nouvelle réglementation a vu le jour sur le plateau d'Emparis.

Afin de préserver la faune et la flore locale, et pour que ce lieu reste un espace de sérénité pour tous, il est interdit de se baigner dans les lacs/cours d'eau, de faire du feu. Les chiens doivent être tenus en laisse. Ne pas laisser de déchets, même biodégradables.

Consulter la [réglementation sur le plateau d'Emparis](#)



⚠ Message de la modération : Vous vous situez sur une zone naturelle sensible (Natura 2000) qui est soumis à une réglementation spécifique (voir les informations pratiques).

### Informations pratiques

Pour préserver la faune et la flore locale, la baignade est interdite, les feux sont interdits, tous les déchets doivent être ramassés (même ceux biodégradables) et les chiens doivent être tenus en laisse.



Attention : ce site est labellisé Natura 2000 et fait l'objet de nombreuses mesures pour préserver sa biodiversité. En ce sens, nous vous invitons à adopter les bons réflexes lors de votre venue afin de protéger cet espace sensible. [Les bons gestes en montagne 2023.pdf](#)

➤ Stand « Ecrins de Nature » : **scolaires**

➤ **Sortie nature** Les Aymes – Lovitel : grand public

➤ **Maraudage et sensibilisation** sur le terrain



# 3. Perspectives 2024



# Programme d'activités 2024

- Poursuite des actions engagées
- Budget prévisionnel (4 sites) :

Dépenses 2024	Montant TTC
<b>Prestations de service</b> (Maquettage et impression de la lettre d'information / Volet forestier : appui technique animation Natura2000)	<b>4 747,14 €</b>
<b>Dépenses de rémunération</b> <b>+ Frais de déplacement</b> (5% des dépenses de rémunération) <b>+ Coûts indirects</b> (15% des dépenses de rémunération)	<b>59 640,37 €</b>
<b>TOTAL DU PROJET</b>	<b>64 387,51 €</b>

Recettes 2024 (aides des financeurs)	Montant
<b>Région</b>	<b>32 193,76 €</b>
<b>UE (FEADER)</b>	<b>32 193,75 €</b>
<b>TOTAL DU PROJET</b>	<b>64 387,51€</b>



**4. Point d'actualités**  
**Transfert de l'animation**  
**Natura 2000 à la Région AURA**

# Nouvelle organisation territoriale de Natura 2000

- Depuis 01/01/2023 – Loi 3DS : transfert aux Régions de la compétence de gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres, en cohérence avec leur rôle de chef de file en matière de biodiversité et d'aménagement du territoire (en lieu et place des Préfets de département)
- 2023 / 2024 : portage CCO
- A compter du 01/01/2025 : nouvelle stratégie régionale  
Armelle Bonnet, responsable de service à la Région AURA



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

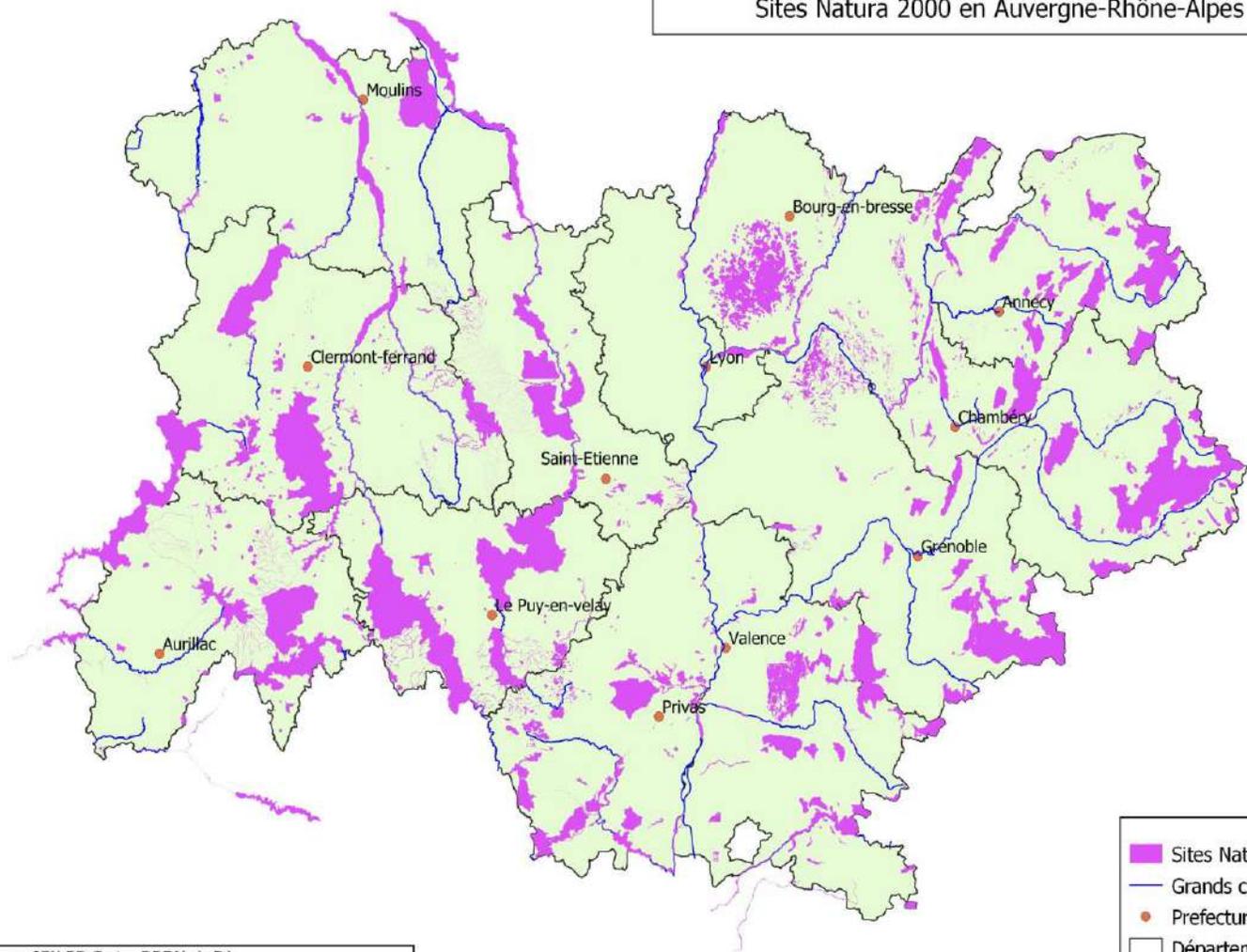
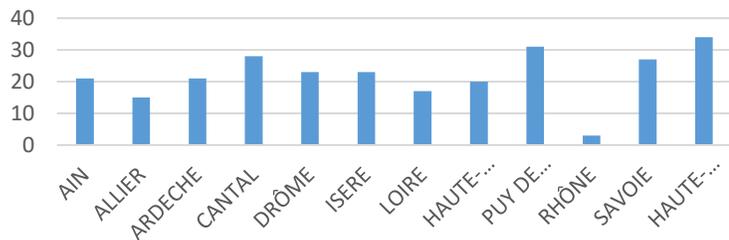
# Natura 2000 : Une nouvelle compétence de la Région

- Natura 2000 : **une politique européenne**, en France cadrée par le Code de l'environnement et mise en œuvre par l'Etat jusqu'au 31 déc. 2022
- **Loi 3DS** => Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, les **Régions deviennent Autorité administrative** des sites Natura 2000 terrestres, en cohérence avec leur rôle de chef de file biodiversité. Les crédits de soutien à la politique Natura 2000 leurs sont transférés + des crédits compensant partiellement les RH
- L'**Etat** reste le garant, vis-à-vis de l'UE, de la politique Natura 2000 en France (désignation des sites, rapportage, instruction des évaluations d'incidence...)



- **261 sites N2000 en AURA** (dont 6 inter-régionaux)
- 8 sites inter-régionaux partiellement en AURA, sous l'autorité administrative d'une autre Région
- **83% de ZSC** (habitats), **17% de ZPS** (oiseaux)
- 938 450 ha, soit **13,3% du territoire**

Nombre de sites N2000 par département

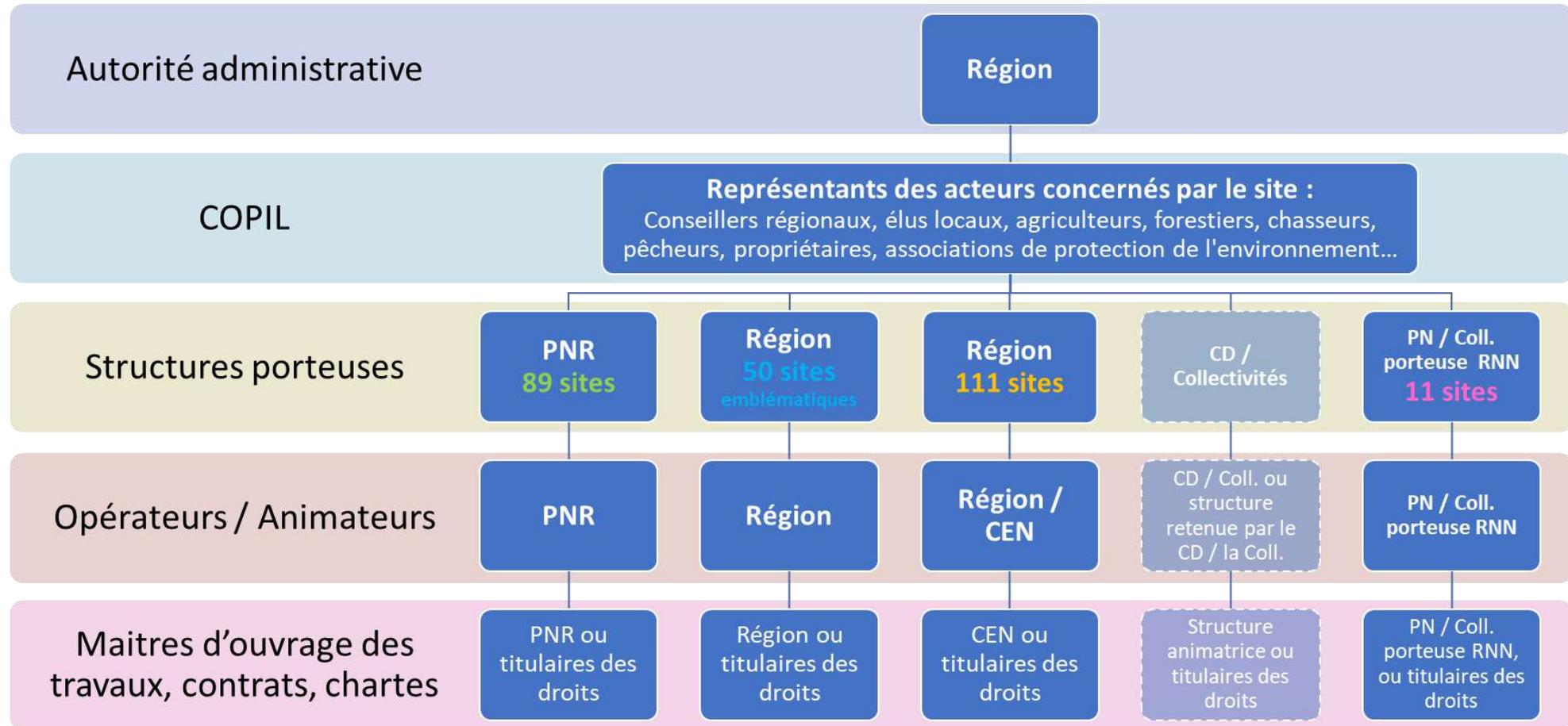


Sites Natura 2000 en Auvergne-Rhône-Alpes

Sources : IGN BD Carto, DREAL AuRA  
Réalisation : Région AuRA - DEEP - Mai 2023

■ Sites Natura 2000  
— Grands cours d'eau  
● Prefectures  
 Départements  
 Region AuRA

# Une nouvelle organisation, dans une volonté d'optimisation



## Les principales modalités du déploiement

- **Deux vagues de déploiement : 1<sup>er</sup> janvier 2024 et 1<sup>er</sup> janvier 2025**, pour faciliter la transition. Les sites de la « 1<sup>ère</sup> vague » sont principalement ceux repris par les PNR et ceux qui étaient en portage Etat
- Souhait d'une continuité dans l'animation
- Souhait que les **élus locaux** restent impliqués dans les Comités de pilotage des sites Natura 2000 (COPIL), en tant que membres ou présidents

# Financements

## Animation

- Soutien à l'animation 2024 : Lancement d'un AAP cofinancé FEADER-Région
  - Soutien par les crédits FEADER 2014-2022 de fin de programmation
- Soutien à l'animation à partir de 2025 : Des crédits FEDER et Région seront mobilisés via un appel à projets dédié, selon des modalités encore à définir

## Révisions des DOCOB et contrats Natura 2000 :

- Travail en cours sur les dispositifs de soutien financiers



## Pour les sites Natura 2000 « Ornon », « Bourg d'Oisans », « Taillefer » et « Emparis » :

- Sites en vague 2 : passage à la nouvelle organisation au 1<sup>er</sup> janvier 2025 – Sites emblématiques
- Convention qui liait l'Etat et la Communauté de communes de l'Oisans échue depuis le 31 décembre 2023
- Consultation écrite réalisée par la Région, afin de prolonger la Communauté de communes en tant que structure porteuse jusqu'au 31 décembre 2024
- Nouvelle élection de la structure porteuse et du Président du COPIL à réaliser fin 2024
- Un arrêté de composition du COPIL à prendre

A scenic landscape of rolling hills and mountains under a cloudy sky. The foreground is dominated by tall, golden-brown grass. In the middle ground, there are several rounded hills and a small cluster of buildings. The background features more distant mountains under a blue sky with scattered white clouds. A green banner with white text is overlaid on the upper part of the image.

**Merci pour votre attention**